

Au-delà des palmarès, des lycées qui "portent" leurs élèves jusqu'au bac

Paris, 22 mars 2017 (AFP) -

Qu'est-ce qu'un bon lycée? Celui qui affiche un taux de réussite de 100% au bac? Celui qui accompagne le plus d'élèves jusqu'à cet examen? Chaque année depuis 24 ans, le ministère de l'Education tente d'aller au-delà des palmarès parfois sommaires.

Les statisticiens du ministère compilent quantité de critères pour établir des "indicateurs de valeur ajoutée des lycées": ces IVAL donnent pour chaque établissement le taux de succès au bac en fonction du profil des élèves scolarisés, et de son aptitude à accompagner les jeunes jusqu'au diplôme, quitte à ce qu'ils redoublent.

Les IVAL tentent de cerner l'action propre de chaque établissement, en "s'efforçant d'éliminer l'incidence des facteurs de réussite scolaire extérieurs au lycée", explique Fabienne Rosenwald, à la tête de la Direction de l'évaluation, la prospective et la performance (Depp), rattachée au ministère.

Ces facteurs de réussite extérieurs sont l'origine sociale des élèves (un poids déterminant, particulièrement en France, sur le destin scolaire d'un enfant), le niveau scolaire à l'arrivée en seconde (calculé à partir des notes obtenues au brevet, en fin de troisième), le sexe de l'élève, le retard scolaire éventuel (redoublement avant la seconde), les filières proposées par l'établissement.

Les IVAL 2017 ont passé au crible la quasi-totalité des plus de 4.000 lycées publics ou privés sous contrat, généraux, technologiques et professionnels. Ils sont publiés mercredi à partir de 09H00 sur le site www.education.gouv.fr/indicateurs-resultats-lycees.

A quoi sert cette "photographie", selon les mots de la Depp, des actions des lycées?

Pour les parents d'élèves, ce sont des "éléments d'appréciation" sur l'établissement de leur enfant ou celui dans lequel ils souhaitent l'inscrire, indique Fabienne Rosenwald.

Ce sont "des outils de pilotage" pour les recteurs et les chefs d'établissements et "des éléments de réflexion" pour les enseignants et les équipes éducatives.

- Quitter l'école avec un diplôme -

Les rectorats peuvent ainsi aller voir de plus près les mesures adoptées par les établissements à forte valeur ajoutée (à savoir ceux qui ont des taux de réussite au bac et d'accompagnement à cet examen supérieurs à la moyenne des établissements comparables).

"Cela donne des pistes" mais "on ne peut pas toujours transposer quelque chose qui a marché dans un autre lycée", relève Fabienne Rosenwald.

Des déplacements peuvent aussi avoir lieu dans les lycées à valeur ajoutée très négative "afin de voir ce que l'on peut améliorer", ajoute-t-elle.

A noter: les établissements situés aux extrêmes, avec des valeurs ajoutées fortement négatives ou positives, sont souvent de tout petits lycées, où les résultats d'un seul élève ont donc plus de poids que dans un lycée de taille moyenne.

Accompagner les jeunes jusqu'au bac, diplôme qui permet l'accès aux études supérieures ou l'insertion professionnelle pour une partie des bacheliers pro, est capital, rappelle la Depp.

Parmi les priorités de la ministre de l'Education Najat Vallaud-Belkacem figure la lutte contre le décrochage scolaire, qui désigne le fait de quitter le système scolaire sans diplôme, CAP ou bac. Cela a concerné 98.000 jeunes en 2016, contre 140.000 en 2012 mais sous l'objectif des 80.000 en fin de quinquennat.

Il s'agit donc, pour les jeunes entrés au lycée, qu'ils en sortent avec le bac.

Depuis 2016, les lycées sont tenus de reprendre dans leurs classes de Terminale leurs élèves ayant raté leur bac, une disposition valable après le premier échec seulement. Les études montrent qu'un élève repassant l'examen en étant scolarisé dans le même lycée a bien plus de chance de le décrocher qu'en candidat libre.

Le taux de redoublement dans le même établissement après un échec au bac est passé de 43% en 2015 à 53% en 2016 pour les lycées généraux, et de 22 à 26% pour les lycées professionnels.



PAYS :France
SURFACE :93 %
PERIODICITE :Quotidien



► 22 mars 2017 - Edition Fil Gen

fmp/ang/tmo/bd

Afp le 22 mars 17 à 00 01.